

LIEU DE LA REUNION :	DATE	REDACTION
Palais sarde à Nice	29 août 2017	DDTM 06- Fabrice Molinier

OBJET : Réunion conjointe du Conseil Départemental de Sécurité Civile (CDSC) et la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

PRÉSIDENCE : M. Georges-François Leclerc, préfet des Alpes-Maritimes.

PARTICIPANTS : Liste jointe en annexe.

1/ INTRODUCTION

M. le préfet ouvre la réunion en précisant qu'il s'agit d'une session qui rassemble le CDSC et la CDRNM ayant pour objet un point d'information et d'échange sur la prévention des risques et la gestion de crise. M. le préfet appelle à la plus grande vigilance l'ensemble des acteurs présents dans le contexte de l'entrée dans la saison propice à la survenue d'épisodes pluvieux intenses dits « cévenoles ».

M. le préfet rend hommage au travail remarquable réalisé par les sapeurs pompiers lors des récents incendies de forêts qui se sont manifestés dans les Alpes-Maritimes.

M. le préfet rappelle l'importance qu'il y a à prendre très au sérieux une vigilance météo orange. Dans le contexte méditerranéen, un tel phénomène pluvieux peut très rapidement évoluer en niveau rouge et engendrer une situation très dangereuse. Il rappelle la performance des outils déployés par le SCHAPI (service central d'hydrométéorologie appliquée à la prévention des inondations) : notamment Vigicrues et Vigicrues flash.

M. le préfet présente les nouveaux arrivants madame Chapuis, sous-préfète Nice-montagne, monsieur Daguin, sous-préfet de l'arrondissement de Grasse. Il rappelle que la bonne connaissance des acteurs est un préalable à une gestion de crise performante.

2/ LES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS et ECHANGES

Le présent compte-rendu se limite aux échanges en séance.

Les présentations sont téléchargeables sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-et-technologiques/Commission-departementale-des-risques-naturels-majeurs/Bibliotheque-de-la-C.D.R.N.M/>

1. Lancement de la campagne de sensibilisation à la saison des pluies méditerranéennes intenses

par Mme Verrhiest-Leblanc coordonnatrice de la mission interrégionale inondation sur l'arc méditerranéen

Échanges :

M. le préfet présente l'affiche de communication « les 8 bons comportements en cas de pluie méditerranéenne intense » élaborée par le ministère de la transition écologique et solidaire dans le cadre de la communication « saison cévenole ». Il rappelle que le respect de ces consignes permettrait d'éviter une grande partie des accidents.

2. Présentation des actions mises en œuvre en matière de prévention et gestion de crise

par Mme Naville, adjointe au chef de service déplacement risques sécurité de la direction départementale des territoires et de la mer

Échanges :

M. le préfet rappelle les actions menées pour la mise en place de batardeaux auprès de certaines copropriétés. Il rappelle également que le rôle de l'État est d'inscrire l'action de prévention dans le long terme.

M. le préfet assure qu'il assume l'entière responsabilité du déclenchement d'une alerte quand bien même un événement se manifesterait finalement avec une gravité inférieure aux prévisions. Dans une telle situation, les mesures de précaution qui en découlent sont en effet souvent critiquées et jugées excessives *a posteriori*.

3. Présentation de la campagne de communication saison cévenole

par Mme Soli, cheffe de la communication à la préfecture des Alpes-Maritimes

4. Présentation de la préparation à la gestion de crise

par M. Orlandini, chef du service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Échanges :

En cas d'alerte, M. le préfet demande à ce que les sous-préfets contactent les maires pour appuyer le signal.

M. le préfet insiste sur la sécurité des campings dont certains sont complètement occupés en octobre.

M. Castel, directeur départemental des territoires et de la mer précise les actions menées en ce sens et la nécessité de vérifier l'organisation (alerte, évacuation, mise en sécurité, affichage du risque) des campings les plus exposés au risque d'inondation.

M. le préfet note que l'application Twitter est de plus en plus utilisée lors des gestions de crise.

M. le maire de Roquebilière demande l'appui de monsieur le préfet pour ce qui concerne l'entretien des cours d'eau. M. le préfet lui rappelle les obligations en vigueur à ce titre, et notamment le rôle d'officier de police judiciaire du maire. M. Castel précise que, pour se substituer au propriétaire, une déclaration d'intérêt général (DIG) est nécessaire.

M. le maire rappelle également le rôle primordial des maires dans la prévention des risques liés aux phénomènes de ruissellement.

Mme Jund, du conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, évoque les difficultés rencontrées pour concrétiser les actions des programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI).

Elle mentionne une certaine redondance entre les différents outils déployés dans le cadre des PAPI. Elle constate un manque de mutualisation entre les actions des différents acteurs.

M. Castel confirme l'importance de porter des outils communs et partagés et précise que la présente réunion est un moyen de faire naître des synergies. Il précise que la montée en puissance du SMIAGE permet une mutualisation des moyens et des actions.

M. le maire de Châteauneuf-Villevieille, président de la communauté des communes du pays des Paillons demande si la relecture des PCS/DICRIM va être poursuivie.

M. le préfet confirme la continuité de cette action et donne la parole à Mme Foucault.

5. Mission d'appui opérationnelle à l'élaboration des dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et plans communaux de sauvegarde (PCS)

par Mme Foucault du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la Préfecture :

Échanges :

M. le préfet insiste sur le rôle primordial du maire dans l'acculturation au risque. Il précise également que le PCS est un document unique, propre à chaque commune et qui doit intégrer les spécificités de chaque commune.

6. Plan d'actions départemental séisme

Présentation faite par MM. Offerlé et Liautaud, chargés de mission risque sismique à la DDTM.

Échanges

Madame Bihar, conseillère municipale à la ville de Nice, demande pourquoi le risque de tsunami n'est pas évoqué.

M. Offerlé explique qu'un tel phénomène est possible sur la Côte d'Azur mais relativise son ampleur potentielle. M. Ivaldi mentionne que les conditions bathymétriques et les caractéristiques de la sismicité ne sont pas réunies pour produire un phénomène majeur.

7. Bilan des actions menées en matière de prévention

Bilan et programmation des PPR, par Mme Neubert, responsable du pôle risques à la DDTM 06

8. Informations sur les actions menées pour la prévention des inondations

par M. Molinier, chargé de mission risque inondation à la DDTM :

- présentation de l'avancement de la mise à jour des PPR inondation du secteur impacté par les inondations d'octobre 2015,
- présentation des programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI).

Faute de temps, la totalité de l'ordre du jour n'a pas pu être abordé. Les informations sont données dans les supports de présentation. Elles concernent :

- le bilan de l'utilisation du fonds Barnier (FPRNM),
- mesures obligatoires des PPR,
- bilan du nombre de reconnaissances en état de catastrophe naturelle,
- la promotion du volontariat au sein des réserves communales de sécurité civile (RCSC),
- la promotion de l'engagement pour le volontariat par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Alpes-Maritimes.

3/ CONCLUSION

M. le préfet clôt la réunion en remerciant les intervenants et les participants.

Le Préfet des Alpes-Maritimes

Etienne de Villiers

Nice, le

19 OCT. 2017

Georges-François LECLERC